

ART 364

Titre(s): ART 364 : Tables de tir des canons de 155 TR F1 et 155 TR FI D : obus explosif de 155 mn modèle F2 / MINISTERE DE LA DEFENSE. Section technique de l'Armée de terre

Auteur(s): MINISTERE DE LA DEFENSE. Section technique de l'Armée de terre

Editeur, producteur: Paris : CREDAT, 1999

Description matérielle: 258 p. ; 21 cm

Collection: ART 364

Résumé ou extrait: diffusion restreinte

Sujet(s): réglementation technique
texte réglementaire